

qu'il a toujours eue lorsqu'il a été question d'agir à l'intérieur du pays. Sa circonspection sur ce point ne s'est pas démentie. (Mouvement.)

Il fallait donc agir avec énergie. Mais, pendant que s'échangeaient les correspondances, difficiles et lentes, entre l'Europe et le Mexique, les négociations continuaient dans ce pays à suivre la voie regrettable qui avait été adoptée, et Juarez, au lieu de répondre aux espérances que ces négociations pouvaient donner, prenait, avec l'énergie d'une tyrannie qui ne recule devant rien, les mesures les plus violentes pour étouffer à l'intérieur toute manifestation de l'opinion qui pouvait lui créer des difficultés. Il rendait dans ce but un décret qui est un monument de la tyrannie la plus sanguinaire.

La peine de mort y est écrite dix-sept ou dix-huit fois. Tout étranger détenteur d'une arme est puni de dix ans de galères; tout Mexicain entre les mains duquel une arme est trouvée est condamné à mort! Voilà comment ce gouvernement répondait à l'appel adressé par les trois puissances aux populations mexicaines pour qu'elles fissent connaître leurs vœux.

C'est en présence de ces faits que fut signée la convention de Soledad, convention négociée par le général Prim seul, acceptée ensuite par les autres plénipotentiaires. Que disait-elle? L'expédition allait faire la guerre au gouvernement de Juarez; elle allait provoquer l'établissement d'un autre gouvernement au Mexique, et le premier acte du général Prim est de prêter la force morale d'une sorte de reconnaissance au pouvoir de Juarez.

Il stipule en février que des négociations s'ouvriraient en avril; il demande la permission pour les troupes alliées de prendre des positions salubres. Il s'engage à rétrograder vers les terres chaudes, où règne la fièvre jaune, si les négociations ne réussissent pas. Nos malades sont confiés à la garde de la loyauté éprouvée du gouvernement mexicain, le drapeau du Mexique doit flotter sur les forts de la Vera-Cruz à côté du drapeau de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne.

C'étaient là des conditions contraires à la politique du gouvernement français, des conditions déplorables.

— Humiliantes! dit une voix.

Le ministre continue:

« Les journaux ont dit que le gouvernement de l'Empereur avait demandé à l'Espagne le rappel du général Prim. Le gouvernement de l'Empereur n'a souci que de sa propre dignité; il laisse les autres gouvernements juges de la leur. (Très-bien! très-bien!)

Il s'est bornée à désavouer pour sa part la convention de Soledad comme contraire à l'honneur de la France.

Une voix. — Et c'était vrai!

M. LE MINISTRE. — Ce sentiment, il fallait savoir si nos alliés le partageraient. M. Barrot écrit que le gouvernement espagnol blâmait aussi la convention de Soledad; que le président du conseil reconnaissait les fautes commises, et se disait prêt, si le parti conservateur se montrait au Mexique, à l'appuyer de l'autorité morale de l'Espagne. M. Barrot lui déclara que le gouvernement de l'Empereur ne permettrait pas que les soldats français sortissent du Mexique humiliés. (Très-bien! très-bien!)

L'Espagne, répond M. le duc de Tétouan, fera pour son drapeau tout ce que la France fera pour le sien; elle ne reculera devant aucun sacrifice. (Mouvement prolongé.)

Ainsi, l'Espagne semblait d'accord avec nous pour juger la convention de Soledad. De nouvelles instructions furent envoyées au Mexique.

Le commandement de nos troupes fut donné au général de Lorencez; la direction diplomatique fut confiée à M. de Saligny, et on lui traça cette ligne de conduite: Avant tout, poursuivre le redressement de nos griefs, aider moralement à l'établissement d'un gouvernement offrant des garanties, sans l'imposer.

Ainsi, à chaque pas, le principe fondamental de notre politique au Mexique est rappelé, confirmé.

Nous n'imposons rien, nous demandons un gouvernement qui réponde à notre loyauté par la sienne. Quant à la souveraineté du peuple, qu'elle prenne la forme qu'elle préférera; république ou monarchie, elle est libre à cet égard. Ce que nous voulons, nous, c'est un gouvernement.

La convention de Soledad signée, les plénipotentiaires restèrent en conversations officielles en attendant l'ouverture des conversations officielles au mois d'avril.

Dans le pays, pendant ce temps, que se passait-il? Des choses qui rendaient impossible le maintien de cette convention. Au lieu d'imposer aux brigands qui l'entouraient le respect de nos nationaux, Juarez les livre à toutes les vexations, à toutes les exactions, à tous les périls. J'ai les mains pleines de récits de Français emprisonnés, pressurés, obligés de livrer leur fortune à ceux qui nous combattent. Une personne notable de Mexico écrivait que Juarez mettait de côté tout sentiment de honte et persécutait tous les étrangers, notamment les Français et les Espagnols.

Le ministre d'une puissance étrangère et amie, qui portait à nos nationaux l'appui plus bienveillant qu'efficace de son pavillon, signalait les mêmes avanies. Ainsi nous étions à cinquante lieues de distance avec nos soldats, et des citoyens français étaient ainsi couverts d'outrages! Quoi de plus intolérable! Ce n'était pas sans doute pour assister à de pareilles choses que le drapeau de la France flottait au Mexique! (Très-bien! très-bien!) Il était donc impossible de maintenir plus longtemps une pareille situation.

Pendant ce temps, qu'arrivait-il! On exécutait le sanginaire décret du 25 janvier de Juarez. On menaçait de mort les Mexicains qui pendant notre occupation de la Vera-Cruz avaient bien voulu se charger de l'administration municipale. Pouvaient-ils supporter un pareil état de choses!

Il y a un juge de cette situation que personne ne récusera, c'est le général Prim lui-même.

CHAPITRE X

Correspondance du général Prim. — Le général Almonte. — Dernière conférence à Orizaba. — Lettre de l'amiral Jurien de la Gravière. — Pourquoi on ne peut traiter avec Juarez. — Trois mois de délais diplomatiques.

Ici l'orateur donne lecture d'une lettre adressée le 20 mars dernier à l'amiral Jurien de la Gravière par le général Prim. Voici le sens de cette lettre: « Nous jugeons la situation de même, dit le général Prim. Votre idée, comme la mienne, est d'agir énergiquement si le gouvernement mexicain ne fait pas droit à nos justes réclamations. Nos concitoyens sont soumis à des contributions forcées; le gouvernement mexicain menace de fermer les communications commerciales de la Vera-Cruz. Eh voilà trop, en voilà assez pour brûler nos papiers et marcher en soldats. Réunissons-nous donc, et que cela finisse! (Mouvement prolongé.)

Cette lettre, continue l'orateur, n'a pas été publiée dans les documents distribués aux cortès; mais, la réponse qu'elle a provoquée de la part de l'amiral Jurien de la Gravière y étant insérée, je crois n'avoir pas manqué aux convenances diplomatiques en lisant cette dépêche. » (Très-bien, très-bien.)

L'orateur donne ensuite lecture d'une seconde lettre du général Prim, qui, le 21 mars, adressait à l'amiral Jurien une nouvelle lettre dans laquelle il déclarait que les alliés ne pouvaient permettre que le gouvernement mexicain poursuivît ses vexations de toute nature; il ajoutait que le ton de la correspondance du général Doblado ne pouvait convenir à la juste fierté des alliés, et terminait en disant qu'il ne fallait pas chercher dans d'autres motifs la cause de son humeur belliqueuse. (Exclamations et rires.)

« Je ne prétends pas blâmer personne.

Une voix. — Cela n'est pas nécessaire!

M. LE MINISTRE. — Le gouvernement de l'Empereur se borne à expliquer sa conduite. Quant à ceux qui n'ont pas fait comme lui, leurs gouvernements et le monde en sont juges. (Très-bien! très-bien!)

Les lettres que j'ai lues étaient des 20 et 21 mars. Le 23 mars, le surlendemain, le général Prim écrivait encore à l'amiral Jurien et lui disait: Je commence mes préparatifs de départ (exclamations et rires), et mes troupes se embarqueront dès que nous aurons eu notre dernière conférence.

Que s'était-il donc passé entre le 21 et le 23? La raison officielle de ce brusque changement a été la présence du général Almonte parmi les troupes françaises. Je donnerai tout à l'heure des détails particuliers sur cet épisode spécial. Je veux auparavant dire quelques mots sur la situation des commissaires espagnol et français.

Vous avez vu par les lettres des 20 et 21 mars que le général Prim était disposé à redresser par la force la réparation

des griefs de sa nation. Mais l'état des choses ne comportait-il pas d'autres mesures? et le commissaire français n'avait-il pas raison de vouloir obtenir de Juarez une amnistie sérieuse et de demander que la volonté du peuple mexicain pût se manifester librement?

N'était-il pas juste d'exiger que la population, délivrée de son oppression, pût faire connaître ses intentions? Si elle avait voté la république, elle eût été dans son droit; si elle avait voté autre chose, elle eût encore été dans son droit. C'est sur ce point que le commissaire espagnol oppose une résistance absolue.

Quant à la présence du général Almonte dans notre camp, l'amiral français écrivait le 22 mai au général Prim que ce n'était pas de son aveu que les émigrés mexicains avaient quitté la Vera-Cruz sous la protection des troupes françaises; qu'à son avis ils auraient dû attendre l'armistice. L'amiral ajoutait qu'avant il fallait rétablir l'ordre et la tranquillité au Mexique.

Ainsi, voilà bien quelles étaient les deux politiques en présence. On ne s'entendait que pour reconnaître qu'il fallait réprimer la conduite de Juarez; on n'était plus d'accord quand il s'agissait de donner au peuple mexicain des moyens de faire connaître sa volonté.

Et cependant d'autres peuples n'ont-ils pas été convoqués de la même manière! (Très-bien!) Est-ce qu'ils n'avaient pas été aidés par le drapeau de la France, qui, l'honorable M. Jules Favre le reconnaît, n'était pas pour eux un drapeau étranger?

N'est-ce pas à l'aide de ce drapeau qu'ils se sont délivrés de gouvernements tyranniques? N'ont-ils pas voté librement à l'ombre de ce drapeau? (Très-bien! très-bien!) Ce que vous trouvez bien au delà des mers, trouvez-le donc bien au delà des mers! (Vive approbation.)

Le 11 avril, les commissaires alliés eurent à Orizaba leur dernière conférence. Du procès-verbal de cette séance, l'honorable M. Jules Favre n'a cité que des paroles des plénipotentiaires étrangers qui se trouvaient en contradiction avec le droit de la France.

Pourquoi ne pas avoir rapporté une seule des phrases des deux plénipotentiaires qui soutenaient les intérêts de notre pays? (Très-bien!) Quand dans une assemblée française on discute des intérêts français, on devrait tenir plus de compte de l'opinion de nos représentants. (Très-bien! très-bien!)

Quand cette dernière conférence se réunit, l'accord n'existait plus entre les commissaires alliés. M. Wyke avait toujours été disposé à traiter avec Juarez. L'Angleterre oubliait, à mon sens, toutes les conventions violées depuis vingt-cinq ans. C'était son affaire, et je n'ai pas à discuter sur ce point.

Un de nos représentants à cette conférence était l'amiral Jurien de la Gravière, et, qu'il me soit permis de rendre ici un hommage mérité à ce caractère loyal, généreux; l'amiral Jurien s'est acquitté de sa tâche avec le plus profond sang-froid, mais avec le sentiment de notre infériorité numérique vis-à-vis des Espagnols; ils étaient six mille, nous n'étions que douze cents.

Hé bien! que dit l'amiral Jurien, dans la parole duquel vous avez, messieurs, je n'en doute pas, une entière confiance? (Oui! oui!) Il déclare que nulle part il n'a vu pareille terreur, spoliations plus arbitraires, joug plus accablant.

Et quand il juge ainsi la situation, il écarte tous les projets relatifs à l'archiduc Maximilien. « Il n'est pas question de monarchie, dit-il; ce qu'il faut, c'est un gouvernement moral et respecté; la plus grande partie de la population veut le terme de l'anarchie; mais elle n'ose se prononcer, et nous attend à Mexico. »

C'est ainsi que l'amiral Jurien apprécie la situation, et il ajoute: « On ne peut traiter avec un gouvernement qui permet les exécutions sanguinaires et les édits de mort: il faut que nos troupes aillent à Mexico. »

Je reviens maintenant à la correspondance des 21 et 22 mars. Vous avez été frappés, messieurs, de voir M. le général Prim, qui, dans les deux premières lettres, considérait que les vexations du gouvernement mexicain devaient décider les alliés à agir, annoncer le 23 son intention de quitter le Mexique avec ses troupes.

On a recherché les motifs de la détermination du général Prim, et on a dit que, du 21 au 23 mai, il y avait eu une conférence entre M. Wyke, le général Prim et deux ministres mexicains, dont l'un, M. Etcheverría, était l'oncle du général Prim, ce qui assurait mieux les bonnes relations. (Ah! ah!)

Pas de suppositions, messieurs; pas une seule supposition! il faut respecter tout le monde. Le général Prim est un homme qui, à part ses dissentiments avec la France, et, quel que soit le sentiment qu'on puisse avoir sur sa conduite, ne doit pas être suspecté. (Bruit.)

J'ai le désir, et c'est la volonté de l'Empereur, quel que soit notre désaccord momentané avec deux grandes puissances, d'apporter dans mes paroles toute la courtoisie et la convenance nécessaires. (Très-bien! très-bien!)

Quoi qu'on dise, les trois gouvernements restent en bons termes, et l'écho d'outre-Manche nous apportait hier des paroles éloquentes suffisamment significatives à ce sujet.

Aussi je ne veux blesser personne, je ne veux laisser place à aucune allusion. Les faits sont là, qu'on les juge.

Done, du 21 au 23 mars, on avait vu M. Etcheverría avoir une conférence avec le général Prim et M. Wyke. Les ministres mexicains avaient renoncé à plusieurs de leurs prétentions, et notamment à la taxe de 2 0/0 sur les étrangers.

On avait dit: si ces promesses ne sont pas tenues, il sera toujours temps de déclarer la guerre; mais il ne faut pas la déclarer pour des motifs futiles. Pourquoi, demandait-on, les plénipotentiaires français ne consentiraient-ils pas à mettre à l'épreuve la sincérité du gouvernement mexicain?

Pourquoi? Mais vingt ans de vexations et d'avanies nous avaient édifiés. Attendez! mais c'eût été une dérision amère. C'est là une explication bien faible pour ce changement du 21 au 23; la guerre le 21, le rembarquement des troupes le 23. Le motif de la rupture a été cette divergence complète. La France a voulu une réparation énergique; elle n'a pas été fâchée de mettre le Mexique en mesure de se déclarer lui-même sur le gouvernement qu'il désirait.

Nous étions tous d'accord sur ce point, au départ. Chacun a coopéré plus ou moins à ce but accepté. Quand nous en sommes arrivés de plus en plus aux moyens pratiques, l'Angleterre s'est abstenue.

Quand nous avons persévéré à marcher à l'exécution du plan concerté en commun, nous avons vu l'Espagne se retirer à son tour.

Le général Almonte, dit-on, a été le motif de cette retraite. Je m'étonne de cette préoccupation du général Prim, surtout en face d'un fait précédent. Un général qui avait figuré dans une situation bien plus vive, bien plus tranchée que celle du général Almonte, Miramont, s'était présenté sur les rives du Mexique. L'Angleterre l'avait arrêté, et d'autorité, sans consulter les autres puissances elle l'avait renvoyé aux Antilles.

Qu'est-ce qui s'en est plaint? Le gouvernement espagnol. Cela résulte d'une dépêche du 7 mars 1862, adressée par le cabinet de Madrid au commandant des forces espagnoles au Mexique, et qui le loue de s'être plaint de la conduite de l'Angleterre, et qui ajoute, en l'engageant à faire ses efforts pour empêcher des faits pareils de se produire: « Le gouvernement de Sa Majesté a mission de protéger tout le monde et d'empêcher tout acte passif ou violent. » Comment se fait-il que le général Almonte n'ait pas trouvé les mêmes dispositions chez le général Prim? Comment ce dernier a-t-il oublié le principe proclamé par sa souveraine?

Quelle était la position du général Almonte? Les troupes de France sont arrivées au Mexique au mois de janvier, les Espagnols y étaient arrivés déjà. Tout le monde en Europe, Français, Anglais, Espagnols, était convaincu que l'expédition avait été immédiatement entamée, qu'en février la situation était tranchée, et que le pavillon français flottait à Mexico. Personne ne supposait des délais diplomatiques de trois mois.

Le général Almonte est arrivé le 1^{er} mars à la Vera-Cruz; il était parti d'Europe au commencement de février, ayant la conviction que la liberté était rendue à la nation mexicaine, et qu'il trouverait son pays ouvert.

Ne dites donc pas qu'on l'a expédié de France avec la mission d'allumer la guerre civile. Nous n'avions pas besoin d'une guerre civile. Ce que nous aurions voulu, c'est que tous les citoyens mexicains représentant une opinion, quelle qu'elle fût, se rendissent au grand congrès de la nation, ouvert sous la protection de la France, et exprimassent librement leur volonté sur le gouvernement du pays. Ainsi, l'arrivée du général Almonte ne devait avoir lieu qu'au moment où le scrutin serait ouvert sur la volonté nationale.

Tant qu'il a été à l'abri de notre drapeau, il n'a pas fait un

seul acte; il a lancé une proclamation, mais seulement le 7 avril, après la rupture des négociations.

Nous l'avons protégé. Contre qui? Contre le décret du 25 janvier qui frappait de mort ceux qui rentraient. Le général Almonte n'était pas proscrit. Il avait quitté son pays de sa propre volonté. Il y revenait. On voulait l'arrêter à la Vera-Cruz! Qui donc? les troupes du général Zaragoza. On nous écrivit une note déclarant que le gouvernement de Juarez entendait que tous les citoyens frappés par son décret lui fussent livrés. Ainsi, à la Vera-Cruz même, où flottait notre drapeau, on nous signifiait insolentement qu'on se saisirait des Mexicains qui ne seraient pas de l'avis de Juarez, et qu'ils seraient immédiatement mis à mort. Le général Almonte ne se trouve pas en sûreté à la Vera-Cruz, il suit un de nos bataillons. A Cordova, on veut l'arrêter. Une perquisition a lieu et le chef de ce petit détachement est sommé d'avoir à livrer Almonte au gouvernement de M. Juarez. On comprend l'indignation de cet officier et son refus.

La veille, le général Robles, dont le caractère est entouré du respect de tous dans un pays où si peu de gens ont droit au respect, le général Robles, soupçonné de venir causer avec le général français, pendant cette espèce d'armistice qui succéda à la convention de la Soledad, fut pris au lasso comme une bête féroce et fusillé immédiatement. Après cela, qui oserait dire que la France dut livrer le général Almonte? (*Nombreuses marques d'assentiment.*)

— Nous demandons, interrompt M. J. Favre, qu'il ne suive pas l'armée française, et qu'on le renvoie en Europe.

— Les hommes qui ont votre sympathie, reprend le ministre, demandent qu'on le leur livrât; et le leur livrer, c'était le vouer à la mort. Cette sympathie me semble étrange. Quoi donc? Le nom de républicain est-il donc si puissant qu'il excuse toutes les mauvaises comme les belles choses? Et suffit-il d'écrire sur son chapeau: Je suis républicain, pour pressurer son pays?

— Nous abhorrons, dit M. J. Favre, toutes les tyrannies, même celles qui se déguisent. (*Exclamations et rumeurs.*)

— Les tyrannies qui se déguisent, poursuit M. Billault, sont celles qui professent la souveraineté nationale, et ne la respectent que lorsqu'elle leur obéit. (*Vive marque d'approbation.*) Il n'y a pas en France un soldat qui n'eût cru son drapeau déshonoré si on avait livré Almonte. (*Oui! oui! Très-bien! très-bien!*) Il n'est pas un homme politique qui osât conseiller une pareille conduite. Nous allions porter à Mexico les idées de civilisation, le respect et le droit de tous; nous ne pouvions y mentir nous-mêmes. Quand le drapeau français flottera sur les murs de Mexico, la générosité du gouvernement ne se démentira pas. On appellera tout le monde, toutes les opinions, la population malheureuse, affranchie, à exprimer ses idées sur le gouvernement; la liberté se fera là. Elle aime ces opérations. La France les aime aussi. Elle les a protégées par ses armes en Italie. (*Très-bien! très-bien!*)

Ainsi, ne faites pas de ce qui a été relatif au prince Maximilien le fait principal. Le fait principal, c'était que de justes réparations fussent accordées; le fait principal, c'était que tout citoyen mexicain vint à ce grand scrutin et dit sa pensée sur la tyrannie de Juarez. (*Très-bien! très-bien!*) Qu'ils s'expliquent, et si le gouvernement de Juarez leur convient, ainsi soit-il. (*Rire d'approbation.*)

Ainsi, Messieurs, je résume la situation. Nous avons rompu la convention de la Soledad, parce qu'elle était contraire aux instructions, parce que le gouvernement de Juarez, pendant deux mois, n'a su empêcher aucune vexation, aucune avanée, parce que, loin de réprimer les avanées, il en a été lui-même l'auteur, parce qu'en demandant qu'on lui livrât Almonte, il a voulu déshonorer notre drapeau.

La convention rompue, les Espagnols se sont retirés. Mais j'oubliais de dire quelques mots sur un autre motif qu'on a prêté à la rupture, sur les créances et sur l'ultimatum de notre représentant. Je ne m'appesantirai pas là-dessus, messieurs; mais il y a ici quelque chose de profondément pénible pour l'honneur d'un gouvernement loyal et pour ceux qui le servent; j'ai besoin de dire quelques mots là-dessus. (*Parlez! parlez!*) Ah! je sais, la calomnie est féconde en ressources, et elle emploie des voies bien étranges. Vous dites que nous avons arrêté le journal le Times. Non, jamais il n'a été arrêté.

— On en a arrêté d'autres, dit une voix.

— C'est vrai, reprend le ministre; il faut nous expliquer. Il

y a à Paris une vingtaine d'hommes, la plupart Français, dont le métier est d'expédier aux journaux étrangers, contre les serviteurs de l'Empereur, les plus odieuses calomnies. On attaque leur honneur, leur probité, leur intelligence. Que faire?

Nous ne connaissons ni les calomnieux, ni les sources où ils puisent. (*Bruit.*) On ne publie pas ces calomnies en France, car une répression sévère ne se ferait pas attendre. On les envoie à l'étranger, et de là elles reviennent en France. La plus misérable calomnie fait ainsi son chemin, et, répandue par une feuille étrangère, elle fait le tour de l'Europe.

Messieurs, cette organisation de la calomnie est odieuse et abominable! (*C'est vrai! c'est vrai!*) Comment réprimer son indignation contre de tels faits? Comment comprimer ici le sentiment de la dignité du gouvernement que l'on sert? En présence de telles attaques, la situation d'un honnête homme est intolérable.

Dans le *memorandum* de M. de Saligny, il y avait deux parties. D'abord, on y évaluait à 12 millions de piastres les dommages à réparer envers nos nationaux. Qu'il me suffise de dire qu'un grand nombre de personnes avaient été lésées; qu'à la Vera-Cruz seule il y avait 300 dossiers de plaintes.

Mais vous dites que cette somme est excessive. Soit, je l'accorde pour un moment. Je vous réponds que nous avons toujours déclaré qu'une commission de liquidation serait instituée pour constater les faits. Nous avons toujours dit que les droits des réclamants seraient vérifiés, qu'il n'y aurait d'admissibles que les réclamations accueillies par une commission, mais comprenez-le bien, messieurs, par une commission française.

Il y a encore autre chose, c'est le contrat Jecker. Il a été l'objet d'insinuations de toutes natures. On s'est appuyé sur des dépêches de sir Charles Wyke. Je ne parle pas de ces dépêches, parce que je ne veux pas discuter les créances anglaises.

L'Espagne, à cet égard, a été nette et précise; l'Angleterre l'a été moins, mais elle n'a pas fait d'opposition.

Voyons donc cette affaire Jecker.

Miramón était encore au pouvoir. Il était à Mexico au commencement de 1860. Juarez se disait président à la Vera-Cruz. Miramón, à Mexico, battait monnaie, car il faut dire qu'il ne vaut pas mieux que Juarez. (*Rires d'adhésion.*) Il prenait partout où il pouvait. Il fit un emprunt à la maison Jecker; il lui dit: Je vais vous donner 15 millions de piastres (75 millions de francs) en bons remboursables par cinquièmes sur les douanes. Chaque négociant qui aura 100 fr. de droit de douane à payer, payera 20 fr. en bons, et vous, vous négociez ces bons comme vous pourrez. Jecker prend les 75 millions de francs en bons, il dit (moi, je l'ignore) avoir remis 3 millions de piastres. (Une interruption s'élève ici du côté où siège M. J. Favre.) Je désirerais, messieurs, entendre l'interruption, car j'aurais à cœur d'y répondre. (*Le silence se rétablit.*)

Jecker émit les bons. Les négociants, et parmi eux beaucoup de Français, prirent ces bons, car on pouvait les avoir au rabais et payer 20 fr. avec ce qu'on aurait acheté 5 ou 6 fr. Dans cette situation, vous le comprenez, messieurs, nous avions un intérêt. On avait entamé avant la rupture une négociation avec le ministre de Juarez, et ce ministre ne s'était pas montré récalcitrant. Il avait dit qu'on acceptait la négociation, qu'on traiterait; seulement, il demandait qu'on y mit quelques ménagements, parce qu'il comprenait que cela ne mettrait pas le congrès en bonne humeur; mais, je le répète, nous avons la preuve que le ministre adhéra à la négociation.

— Lisez le document qui le prouve, dit M. J. Favre.

— Non, non, ne le lisez pas! s'écrient plusieurs députés.

Le ministre reprend:

— Il suffit que j'affirme. (*Très-bien! très-bien!*) Je me borne à affirmer que le ministre mexicain a reconnu le principe de la créance, et a dit qu'il serait fait droit. Il y avait lieu à une négociation sur le chiffre. voilà tout.

Maintenant il faut, messieurs, que vous connaissiez les instructions du gouvernement français. Le 28 février 1862, M. Thouvenel adressait une dépêche à M. de Saligny.

M. le Ministre lit cette dépêche. Il en communique ensuite une autre en date du 14 mars, dont voici le sens:

« Je n'ai pas voulu laisser ignorer au gouvernement anglais que nous ne refusions pas de chercher s'il y aurait un moyen de nous relâcher de quelques-unes de nos exigences. Ce sont les circonstances qui, à la distance où vous êtes, vous diront

s'il ne vaut pas mieux faire quelques concessions. L'institution d'une commission française qui déterminerait le montant de l'indemnité nécessaire pour satisfaire strictement à nos réclamations, a paru au ministre anglais une chose qui pouvait se faire.

Je vous invite à étudier cette combinaison; je ne vois pas de raison pour que nous n'abandonnions pas ce qui dépasserait strictement le chiffre des réclamations parfaitement justifiées. »

« Ainsi, messieurs, continue M. le Ministre, tout a été net et précis. Il a été dit qu'on ne réclamait que ce qui était strictement dû. »

Il avait été question de réserver ce qui était relatif à l'affaire Jecker.

Le général Prim y inclinait. Sir Charles Wyke, après réflexion, dit qu'il n'y consentait pas.

En résumé, messieurs, ce n'est pas l'affaire financière qui a amené la rupture. L'affaire financière ne fournissait aucune base aux calomnies qu'on a répandues. Elle sera liquidée selon la justice.

Reste la dissidence complète entre les plénipotentiaires sur la politique à suivre. Vous connaissez l'accord primitif, les déviations successives. Je me suis expliqué sur tout. Je n'ai plus qu'à vous indiquer deux lettres écrites en avril 1862. L'une est de M. Doblado au général Prim. Il écrit: « Je ne voudrais pas vous voir quitter le sol mexicain sans que nous fassions un traité, comme preuve de la sympathie que vous avez conquise ici par votre conduite noble et vraiment diplomatique. (*On rit.*) En un demi-heure, nous nous entendrions. En attendant, recevez mes remerciements pour la manière chevaleresque dont vous avez agi (*nouveau bruit*), et disposez de moi comme d'un serviteur dévoué. »

M. le général Prim fit connaître à nos plénipotentiaires cette proposition, que nous ne pouvions pas accepter. Il répondit, le 13 avril, une lettre dans laquelle il montre à M. Doblado son désir de traiter et lui dit: « Puisque vous êtes disposé à venir à Orizaba, venez vite, vite. »

Ainsi il y avait entre Juarez et l'Espagne des espérances de traité qui ne se sont pas réalisées.

Quant à sir Ch. Wyke, il a fait un traité. Il a obtenu toutes les réparations pécuniaires qu'il a désirées. Mais, connaissant la valeur de ce genre de promesses, il a exigé des garanties, et alors on lui a donné celles d'un prêt d'argent promis au Mexique par les États-Unis, contre l'engagement de certaines provinces mexicaines. Mais le traité passé avec les États-Unis sera-t-il ratifié à Washington? Nous avons lieu d'espérer que non. C'est la seconde fois que Juarez offre aux États-Unis certains territoires de la république mexicaine contre des prêts d'argent. Nous avons lieu de penser que cette offre sera repoussée une seconde fois par le gouvernement américain. En tout cas, le gouvernement anglais, observateur perspicace des conséquences possibles du traité signé par son représentant, a refusé nettement sa sanction. (*Mouvement d'approbation.*) Il a compris que les États-Unis avaient là une politique autre que celle de l'Europe, et que sanctionner ce traité, ce serait s'associer à la vente du Mexique aux États-Unis pour de l'argent. (*Très-bien!*)

Ainsi donc, des trois puissances arrivées au Mexique, deux en sont sorties, les Anglais d'abord sans violation de leurs engagements et par des inspirations d'une politique un peu différente de la nôtre; les Espagnols ensuite. Nous n'avons rien à dire de la conduite de l'Espagne. Vous êtes à même maintenant de l'apprécier. La France est restée seule avec son drapeau, avec une poignée d'hommes, parce que le drapeau de la France ne se détermine pas volontiers, malgré les conseils qu'on lui donne, à reculer. (*Rires d'approbation.*) Et voici le résumé des instructions qui ont été envoyées à nos représentants au Mexique pour régler leur conduite dans cette situation nouvelle. Il y est déclaré que ce n'est pas du camp français, mais du pays même que doit partir la régénération politique du Mexique; qu'en ce qui touche personnellement le général Almonte, il n'y a rien à retrancher de la confiance qu'inspire son caractère; mais que notre responsabilité ne saurait se confondre avec la sienne, dans les événements où il pourrait s'engager; que ce que nous voulons uniquement, c'est la réparation de nos griefs et la sécurité à l'avenir de nos nationaux.

Une dernière instruction a été envoyée au Mexique, messieurs, une de ces instructions dont le caractère touche profondément la Chambre, le pays, l'Europe. Elle a été donnée direc-

tement par l'Empereur, lorsque, acceptant cette situation isolée que nous faisait le départ de nos alliés, il voulait donner à nos soldats engagés dans la lutte confiance et résolution, et marquer la ligne de conduite dont nos plénipotentiaires ne doivent pas dévier. L'Empereur écrivait au général de Lorencez:

« Il est contre mon intérêt, mon origine, mes principes, d'imposer un gouvernement quelconque au Mexique. Que la nation mexicaine se donne la forme de gouvernement qui lui conviendra. Nous ne lui demandons que de la sincérité dans les relations; nous ne désirons qu'une chose: c'est le bonheur de ce beau pays, sous un gouvernement stable et régulier. »

Des marques générales d'approbation accueillent la lecture de cette lettre. Le ministre conclut en ces termes:

« Ainsi, messieurs, du premier jour jusqu'au dernier, pas d'hésitation dans la politique du gouvernement, toujours le même but, le même principe, la même volonté. Quant aux choses auxquelles on a voulu donner une importance qu'elles n'ont pas, il les a toujours reléguées au rang secondaire qu'elles doivent occuper. »

Nous voilà donc en face de l'ennemi. Qu'allons-nous faire? Ce n'est pas sans étonnement que j'ai entendu développer ce programme: Traiter avec le Mexique, puis se retirer. Traiter! Mais quel traité pourrions-nous donc obtenir du Mexique? Des promesses? Nous savons ce qu'elles valent. Se retirer quand le sang français a coulé, quand l'honneur de la France est engagé, quand toutes les fibres françaises seraient émus d'une pareille lâcheté, c'est le mot (*vif mouvement d'approbation*), quand nos compatriotes sont là, opprimés par un indigne gouvernement! Quelle honte, messieurs! (*Oui! oui!*) Quoi! ce drapeau de la France, qui a vaincu les drapeaux les plus illustres, qui a promené sa gloire sur toute l'Europe, il se retirerait sans honneur du Mexique! Je suis sûr que le patriotisme de l'honorable préopinant lui-même ne s'associe pas à ce conseil que son improvisation lui a suggéré. (*On rit.*)

Vous dites que nous n'avons pas d'ennemis au Mexique, que nous n'y avons que des débiteurs; mais quand les débiteurs refusent de satisfaire leurs créanciers et les insultent, il n'y a plus d'autres juges que Dieu et la force. Vous oubliez que nous avons patienté vingt-cinq ans, que toutes les populations américaines nous regardent faire, et que s'il est constaté à leurs yeux que ce grand gouvernement de la France se retire du Mexique sans y avoir atteint son but, il faudra que tous les Français qui habitent le nouveau monde se retirent aussi, abandonnant leurs intérêts, leur orgueil, et prennent la fuite à la queue de votre drapeau! (*Très-bien! très-bien!*) Non.

Notre honneur est engagé, il faut que justice nous soit rendue, que ce gouvernement mexicain disparaisse devant le souffle de la France ou qu'il prenne une forme sérieuse qui nous offre des garanties pour l'avenir. Nous ne voulons pas établir là un de ces gouvernements qui ne vivent que par le souffle étranger; nous voulons des satisfactions pécuniaires pour nos nationaux qui ont souffert, des satisfactions militaires pour l'honneur de nos soldats, des satisfactions diplomatiques pour la dignité de la France. Si nous ne les obtenons pas, si cette nation est tellement usée qu'elle ne puisse renaitre à la loyauté et à l'ordre, alors nous nous ferons justice nous-mêmes, puis nous l'abandonnerons à son mauvais sort. Mais n'ayons pas de doute sur la légitimité de cette guerre. Disons qu'elle est juste, nécessaire, légitime, et que nos soldats sachent bien que, de même que l'Empereur, vous les entourez de vos sympathies; que tout le pays est derrière eux, et que le drapeau de la France ne cessera jamais d'être le drapeau du droit, de la justice, de la civilisation et de la liberté. » (*Acclamations bruyantes.*)

M. le ministre reprit sa place au milieu d'une double salve d'applaudissements.

Les cinq sections du ministère de la guerre furent successivement mises aux voix et adoptées.

CHAPITRE XI

Instructions données par Napoléon III au général Forey. — Dépêche du 8 juillet 1862. — Notice biographique sur le général Forey. — Composition de la flotte destinée à transporter des troupes au Mexique. — Composition du corps expéditionnaire.

Si quelques malentendus avaient pu subsister après d'aussi catégoriques explications, la lettre que l'Empereur écrivit au général Forey les aurait fait disparaître. Le 3 juillet 1862,